

Objet : demande d'abandonner la Taxe des Ordures Ménagères (TEOM) et de mettre en place la Redevance incitative (REOM pesée embarquée ou équivalent comme sacs prépayés)

Bordeaux, le 16 mai 2006

Monsieur le maire, Madame le maire, Monsieur le Président du syndicat d'ordures ménagères,

Nous voudrions attirer votre attention sur la taxe des ordures ménagères que nous trouvons injuste, laxiste du point de vue écologique, et dont la légalité reste douteuse car elle ne correspond pas à un service rendu.

A l'inverse, la redevance incitative avec pesée embarquée ou équivalent, permet de mesurer la quantité et le prix réel à payer par foyer fiscal.

Nos adhérents attendent cette évolution. Nous menons en ce moment sensibilisation auprès de la population et de nos responsables politiques sur ce thème.

La REOM incitative est une redevance qui permettrait de baisser la facture de collecte des ordures en invitant les citoyens mais aussi les entreprises à trier, réduire leurs déchets, composter, et en invitant les politiques à lancer en Gironde le principe de la pesée embarquée ou équivalent (sac de déchets prépayés, nombre de relevage du bac, etc.), ainsi que cela se pratique déjà et avec succès en Sud Alsace et à l'étranger Le slogan pourrait alors être : "Moins je jette... Moins je paie !"

Comment récompenser progressivement ceux qui font l'effort de trier, par rapport à ceux qui ne le font pas et vice-et-versa, comment inciter ceux qui ne trient pas à le faire en payant moins cher ?

Cette redevance incitative correspondant au service rendu doit être mise en place au plus tôt si on veut réellement avancer vers la réduction des déchets. Elle est un dispositif élémentaire et fondamental qui permet à chaque usager d'être responsabilisé sur la quantité de déchets qu'il produit, ainsi qu'il l'est déjà, par exemple, pour sa consommation d'eau ou d'électricité.

La redevance permettrait également aux citoyens qui font depuis longtemps l'effort de trier, de composter leurs déchets de cuisine et de réduire leurs quantités en amont, de recevoir un encouragement financier à leur pratique responsable.

Dans les communes et pays qui l'ont déjà mise en place, la redevance s'avère être l'accompagnement évident et indispensable en matière de coûts responsabilisés des déchets résiduels non recyclés, dans le cadre d'une politique de développement durable (orientation du Conseil Général) et de décroissance sélective (orientation préconisée par les observateurs du réchauffement climatique, du gaspillage des ressources et de l'augmentation des pollutions).

L'actuelle taxe qui n'a aucun lien direct avec la quantité de déchets produits individuellement permet à tout un chacun de jeter sans compter. Elle est en fait un véritable permis de fuite en avant vers une production de quantités de déchets sans limite.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président, comme l'ont fait les autres associations du Collectif Déchet Girondin, dont nous sommes membre, d'œuvrer pour engager votre collectivité dans une démarche visant **la suppression de la taxe et la mise en place de la redevance incitative.**

Notons que l'ADEME organise une journée technique nationale le 14 juin intitulée « Avec la redevance incitative, les usagers payent en fonction de ce qu'ils jettent ».

Dans cet espoir, nous vous adressons, Monsieur le Président, Monsieur le maire, Madame le maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le collectif associatif,

Alain Blanc
tél/fax 05 56 35 18 29

P.S. certaines collectivités girondines mènent déjà une politique exemplaire en matière de ramassage et de traitement des déchets ménagers. Nous les encourageons à poursuivre en mettant en place la redevance incitative, suite logique de leur politique.